



**NOTE D'ORIENTATION N°03 DU 21 JUIN 1998 AUX BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AGREES**

**Direction Générale Des Relations Financières Extérieures
Direction des Marchés et Financements Extérieurs
Réf. : DGRFE/DMFE/028/97**

Objet : Modalités d'application de l'Instruction n°07-98 du 17 août 1997 et de la note DGRFESCT/054 du 17 août 1997

Après une nette amélioration de la position extérieure en 1997, le niveau des réserves a enregistré une relative augmentation au cours des cinq premiers mois de 1998 par rapport à 8,05 milliards de dollars EU à fin 1997.

Par ailleurs, le rythme d'inflation des prix à la consommation s'est stabilisé au cours de cette période à un niveau légèrement en dessous du rythme annuel (6,1 %) de 1997.

Conjugués, ces deux facteurs renforcent le dinar dont le cours par rapport aux autres monnaies est resté stable au cours des deux dernières années, et créent les conditions favorables pour un rétrécissement du différentiel des taux d'intérêt par rapport à nos partenaires commerciaux.

L'engouement des opérateurs étrangers pour l'Algérie est un indice précurseur d'apports potentiels de capitaux, notamment, sous la forme de financements diversifiés.

La conjoncture actuelle pourrait avoir un impact positif sur l'appréciation du risque « Algérie » déjà perceptible à travers la réouverture et, dans certains cas, l'augmentation des plafonds des lignes de crédit mises en place par les banques et les organismes de garantie étrangers.

L'amélioration du risque « Algérie » serait d'autant renforcée, si les opérateurs algériens évitent de recourir systématiquement aux crédits à court terme.

En annexe, les banques et établissements financiers trouveront, à titre indicatif, les marges applicables aux taux d'intérêts de référence.

Il est enfin rappelé aux banques et établissements financiers que la Banque d'Algérie attache la plus haute importance au respect scrupuleux de leur obligation à lui transmettre, dans les formes et délais requis, toutes les déclarations statistiques prévues par les annexes de la note d'orientation n°2 du 25 Janvier 1998.

K. AIB

ANNEXE I A LA NOTE D'ORIENTATION N°03 DU 21 JUIN 1998

BANQUE D'ALGERIE DGRFE/DMFE

MARGES APPLICABLES AUX TAUX D'INTERET FIXES DE REFERENCE

En %

Type de crédit	Deux ans		Trois ans		Quatre ans		Cinq à sept ans		Sept ans et plus	
	< 1moi*	>1mio	< 1moi	>1mio	< 1moi	>1mio	< 1moi	>1mio	< 1moi	>1mio
Crédits bancaires										
Garantis	1/6	2/16	1/16	3/16	1/16	4/16	4/16	6/16	9/16	11/16
Non Garantis	4/16	6/16	5/16	7/16	6/16	8/16	1	1,1/16	1,1/16	1,1/4

(*) 1 million US.

ANNEXE II A LA NOTE D'ORIENTATION N°03 DU 21 JUIN 1998

BANQUE D'ALGERIE DGRFE/DMFE

MARGES APPLICABLES AUX TAUX D'INTERET VARIABLES DE REFERENCE

En %

Type de crédit	3 à 6 mois		6 à 12 mois		12 à 24 mois		2 à 3 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	< 1moi*	>1mio	< 1moi	>1mio	< 1moi	>1mio	< 1moi	>1mio	< 1moi	>1mio	< 1moi	>1mio
I - Crédits bancaires												
Garantis	1/16	1/16	1/16	1/8	1/8	1/4	1/4	3/8	1/2	5/8	7/8	1,00
Non Garantis	1/8	1/4	1/8	3/8	3/8	1/2	1/2	5/8	7/8	1,1/4	1,1/4	1,1/2
II - Crédits bancaires												
Garantis	-	-	1/8	1/4	1/8	1/4	1/2	5/8	3/4	1,1/8	1,00	1,3/8
Non Garantis	-	1/16	1/16	3/6	3/8	1/2	3/4	1	1,1/8	1,3/8	1,3/8	1,7/8

(*) 1 million US